MERCREDI 5 AOÛT 2020 - N° 2314

l'éveil Normand

actu.fr

INTERCOM DE BERNAY.

Des marges de manœuvres réduites

A peine élu, le nouveau conseil communautaire de Bernay terres de Normandie a eu à voter son budget pour 2020. Pas si simple, avec peu de temps et des marges de manœuvres limitées…

Deux semaines après une première séance marathon, destinée à élire le président et l'ensemble du bureau, les élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) ont eu droit à une nouvelle après-midi « sportive » (près de six heures !) au gymnase de Menneval, jeudi 30 juillet. Juste à temps pour voter le budget de la collectivité, avant la date butoir du 31 juillet, le délai exceptionnellement laissé par l'Etat en réponse à l'épidémie de Covid-19.

La crise sanitaire a d'ailleurs obligé la collectivité à revoir les orientations budgétaires déjà présentées en décembre 2019, en les ajustant. **« Il n'y a pas eu toute la concertation espérée, au sein notamment de la commission Finances, et il y a aussi eu un changement de gouvernance, de nouveaux élus, et des orientations et une vision potentiellement différentes de l'ancienne mandature »**, argumente Nicolas Gravelle, le nouveau président de l'IBTN.

Plusieurs orientations ont déjà été évoquées en fin d'année dernière, et présentées de nouveau lors d'une visioconférence des maires, mi-juin. L'IBTN confirme sa volonté de réaliser les projets de centre nautique, de l'Espace 360 (avec une inauguration espérée en 2021), l'ouverture d'un nouveau plateau du centre d'affaires, les travaux du CCRIL2 cette année (ceux du Moulin de Livet étant prévus sur 2021). L'enveloppe de 250 000 € dédiée aux fonds de concours (des aides pour les projets des communes de moins de 1 000 habitants) est en revanche gelée en 2020.

Harmonisation des compétences

« Le constat le plus important est la baisse de nos épargnes, donc de nos marges de manœuvres, donc de nos capacités à agir. Si on souhaite retrouver de la marge, il faudra prendre des décisions pour trouver des pistes de réduction de nos dépenses, mais aussi des pistes de développement notamment économique », pointe Nicolas Gravelle, qui a déjà des idées : mutualiser des services, à la fois en interne et en externe, **« explorer »** l'idée du non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux, poursuivre les efforts de dématérialisation (**« Une économie de 5 000 € par conseil communautaire. »**) ou développer la visioconférence. Concernant l'harmonisation des compétences, **« le statu-quo sur lequel nous sommes restés n'est plus tenable car il pose un vrai problème d'équité au niveau des contribuables. Cette harmonisation, il faudra la faire de façon pragmatique. C'est un sujet très complexe qu'il faudra avoir le courage d'aborder au niveau de la CLECT [Commission locale d'évaluation des charges transférées, N.D.L.R.] »**, tranche Nicolas Gravelle.

L'impact du Covid

Le budget principal 2020 de l'IBTN s'élève à un peu plus de 48 M €. La section de fonctionnement s'équilibre à 34,9 M €, en baisse de près de 5 %, notamment en lien avec le transfert de la gestion comptable du transport scolaire vers la Région. L'impact du Covid n'est pas neutre : 200 000 € supplémentaires ont été budgétés pour le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), qui bénéficie de 2,7 M € de subvention au lieu de 2,5 M € ; 30 000 € de compensation de baisses de recettes à l'office de tourisme, ainsi qu'une enveloppe de 250 000 € d'aides aux très petites entreprises (décidées pendant le confinement, elles n'ont « intéressé », à l'heure actuelle, que 7 structures sur les 336 recensées, ce qui représente moins de 10 000 €).

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient de la fiscalité des ménages et des entreprises. Les taux n'augmenteront pas cette année : 20,87 % pour la Contribution foncière des entreprises, 8,23 % sur le foncier bâti, et 23,05 % sur le non bâti (la taxe d'habitation est supprimée). En revanche, le lissage (à la baisse) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), démarré en 2018, est bel et bien gelé en 2020.

Le bureau de l'intercom de Bernay, son président Nicolas Gravelle en tête, va devoir trouver des pistes pour améliorer les finances.

Evoquée en décembre dernier, l'hypothèse avait ensuite été écartée par la commission Déchets ménagers. **« Comme nous n'avons pas réuni de conseil communautaire spécifique sur la fiscalité, avant la date butoir du 3 juillet, la TEOM reste de facto celle de 2019 »**, a expliqué Valéry Beuriot. Le taux unique de 12 % n'interviendra donc qu'en 2023, au lieu de 2022.

Une dette « pas tenable »

Quant au budget d'investissement, il s'équilibre à 13,23 M €, dont 10,4 M € pour les dépenses d'équipement. Une enveloppe de 4,3 M € est consacrée au Très haut débit. Les investissements immobilisés représentent un peu plus de 4 M €, **« dont 1 737 295 € sont consacrés aux travaux neufs de voirie**, détaille Myriam Duteil, la nouvelle vice-présidente en charge des Finances. **Plus de 1 126 000 € seront consacrés aux bâtiments et 345 300 € à l'acquisition de terrains nus (Centre nautique et Zone Agricole Nouvelle) »**.

Le recours à l'emprunt s'élève à un peu plus de 8 M € (et 8,89 M € y compris l'assainissement). **« Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est de 27 M € d'euros et reste donc, à ce stade, supérieur aux orientations budgétaires. Ce volume d'endettement n'est pas tenable à terme, notre épargne brute se réduit et ne permettra pas de couvrir intégralement le remboursement des emprunts. La réduction de ce volume budgétaire va faire l'objet d'un travail approfondi au cours de l'exercice »**, n'a pas caché Myriam Duteil. Plus que jamais, le nouveau bureau de l'IBTN devra faire preuve d'habileté en matière de serrage de boulons, pour gérer avec des finances fragiles.

Florent Lemaire

80 000 € pour les associations

L'IBTN a inscrit 80 000 € au soutien à la vie associative. Un volet qui a été retiré des délégations de Pascal Didtsch, le nouveau vice-président à la Culture et, par ailleurs, investi dans de très nombreuses associations locales, souvent bénéficiaires de ces subsides publics. L'élu de Bernay, comme Jean-Jacques Prévost et Nicolas Gravelle, engagés dans l'association Amitié Terres de Normandie-Bongolava, n'ont pas pris part au vote des subventions aux associations : 2 000 € pour l'Eglantine (Festival « Bretelles sans frontières »), 2 500 € et 4 000 € pour l'Amicale laïque « Le Temps des cerises » (Festival Jazz entre Risle et Charentonne et Festival de la marionnette), 3 500 € à la librairie associative Le Rouge et le Noir pour les Bouquinistes au bord de l'eau, 2 000 € à l'ensemble vocal de Paris (concert classique de l'ensemble Zoroastre au Bec-Hellouin), 2 500 € pour Bleu banane (20 ans de l'association), 2 000 € pour Le Dit de l'Eau (promenade spectacle au crépuscule), 1 500 € pour l'APEC (participation des élèves du réseau du conservatoire à des spectacles, visites, concours jeunes talents…), 2 500 € à la compagnie des Petits champs (représentation spectacle Ziryab à la ferme), 4 000 € à l'association 1 001 légumes (programme d'actions environnementales, éducatives et touristiques), 4 000 € à Amitié Terres de Normandie-Bongolava (convention de partenariat entre l'IBTN et la région du Bongolava à Madagascar pour diverses opérations de coopération), 500 € à Amuricha (organisation et gestion des manifestations de la saison 2020).

Par ailleurs, l'IBTN apporte des aides en nature à de nombreuses associations sportives du territoire, qui bénéficient gracieusement des gymnases (Beaumont-le-Roger, Brionne, Mesnil-en-Ouche, Serquigny, Broglie) ou des bassins de la piscine.

CIAS : une élection à remous

Nouvelle vice-présidente en charge de la Solidarité, Marie-Lyne Vagner a été élue au conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Mais son élection - logique au regard de sa délégation - ne s'est pas faite sans remous. Martine Vatinel, l'ancienne élue en charge du dossier, a critiqué la forme de l'élection de la maire de Bernay et ses dix colistiers* (selon le scrutin choisi). **« Le 13 juillet, on nous a demandé de faire une liste de deux personnes par secteur. Entre-temps, nous avons reçu un mail expliquant que la préfecture demandait à déposer une liste de dix candidats, deux par secteur, avant le 29 juillet. Quand les gens ont demandé à intégrer la liste, ils se sont aperçus qu'elle avait déjà été déposée le 13. C'est limite au niveau de la démocratie. Si ça avait été un scrutin uninominal, ça aurait laissé de la place à d'autres personnes »**, a critiqué l'élue de Serquigny, qui avait initialement préparé une liste de deux personnes, mais n'a pas constitué une liste de dix. **« Pour être élu, il fallait être sur votre liste. En étant dans une autre, on savait qu'on ne le serait pas »**, a-t-elle argumenté. C'est ainsi qu'André Anthierens, le maire de Nassandres-sur-Risle, qui devait faire équipe avec Martine Vatinel, a demandé à être rattaché in extremis à la liste de Marie-Lyne Vagner.

Martine Vatinel ne siégera donc pas au CIAS, ce que regrette le maire de Serquigny, Frédéric Delamare : **« Je suis étonné de l'absence de l'ancienne vice-présidente, qui a notamment mené un travail remarquable pendant la crise sanitaire. »**

« Les gens n'ont aucun projet ! »

Denis Szalkowski a pris la parole pour dénoncer ce qu'il considère comme une absence de cap. **« Les gens se présentent et n'ont aucun projet. On ne connaît pas les orientations. Je ne sais pas à quoi ça ressemble cette démocratie locale ! Quand on se présente au CIAS, avec le niveau que ça représente en termes d'interventions, on a un projet ! C'est quelque chose de majeur pour notre territoire. On va élire des gens qui ne proposent rien du tout ! »**, a-t-il dénoncé. **« Lors de l'élection des vice-présidents le 13 juillet, j'ai dit que pour le CIAS, je voulais une équité pour tout le territoire. C'est la priorité »**, a simplement répondu Marie-Lyne Vagner, loin de convaincre le maire de Saint-Eloi-de-Fourques.

Seule en lice, la liste de Marie-Lyne Vagner a été élue avec 65 voix (31 blancs et 5 nuls).

* Françoise Canu (Menneval), Martine Goulley (Mesnil-en-Ouche), Thomas Courtoux (Mesnil-en-Ouche), Michel Federici (Beaumont-le-Roger), Jocelyne Heurtaux (Barc), Roger Bonneville (Broglie), Nadia Nadaud (Saint-Aubin-du-Thenney), Delphine Delacroix-Malvasio (Brionne), Brigitte Pannier (Livet-sur-Authou), André Anthierens (Nassandres-sur-Risle).